

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 24 janvier 2018

Etaient présents : A. Billod-Laillet, P. Cart-Lamy, G. Cellier, E. Chevroton, A. Danduy, C. Durand-Viel, S. Faivre, J. Gigogne, AL Humbert, N. Kowal-Bondy, C. Maraux, JM Roy, C. Simon

Etaient absents excusés : S. Galimard, M. Jacquot

Secrétaire de séance : Charles Durand-Viel

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre et 21 décembre 2017

Les comptes rendu du conseil municipal du 29 novembre 2017 et du 21 décembre 2017 sont soumis à l'approbation des conseillers municipaux, accord à l'unanimité

➤ Comptes administratifs 2017

En présence de Mme Oudot, trésorière

- commune :

Résultat clôture de fonctionnement :	244 103.23 €
Résultat d'investissement :	- 165 457.58 €
Reste à réaliser 2017	Dépense : 60 000 €
	Recettes : 13 500 €
Résultat de clôture investissement :	- 211 957.58 €

Résultat de clôture 2017 : 32 145.65 €

Explication par Mme Oudot des principales dépenses et recettes du compte administratif.

Fonctionnement dépenses : charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, chauffage, entretien) 191 273.76 € ; charges de personnel 175 613.39 € ; reversement fiscalité 113 302 € (provient du remaniement de la taxe professionnelle) ; charges financières 9 500.67 € ; participations syndicats (SDIS, SIPQ, AD@T, T.R.I. moini, Les Francas microcrèche) 443 067.69 € ; indemnités élus et cotisations 41 702.26 € ; amortissement étude 7 219.35 €

Soit un total de dépenses de 995 332.83 €

Fonctionnement recettes : Impositions 649 977 € ; Dotation Globale Fonctionnement 88 519 € ; dotation solidarité rurale 66 273 € ; remboursements de frais (presbytère, charges logement, secrétariat SIPQ, budget eau assainissement) 35 146.97 € ; loyers communaux 165 995.61 €, locations diverses 6 651.98 € ; droits de mutation (correspond à une partie des frais de notaire sur la cession de biens) 34 714.54 € ; affouages 1 120 € ; Redevance occupation domaine public 2 429.84 € ; Fonds Compensation de la TVA 3 313.37 € ; aide de l'état sur le CUI 7 612.80 € ; aide CAF contrat enfance jeunesse 27 425.17 €

Soit un total de recettes de 1 137 848.72 €

Et un report de l'exercice antérieur de 101 587.34 €

Investissement dépenses : remboursement du capital des emprunts 194 958.69 € dont un remboursement de 150 000 € ; caution logement 1 333.08 € ; Travaux voirie, immeubles, études...301 178.35 € (enfouissement réseaux, PLU, maison, city stade...), intégration frais étude 7 894 € (si les frais d'étude sont suivis de travaux il faut les intégrer afin de pouvoir retoucher la TVA l'année suivante, sinon ils sont à amortir)

Soit un total de dépenses de 503 922.48 €

Investissement recettes : Taxe d'aménagement (taxe sur les permis de construire ou déclaration préalable étalée sur 3 années) 11 916.89 € ; Fonds de compensation de la TVA (16.404 % des travaux effectués en 2016) 27 054.95 € ; subventions : département pour city park 12 000 €, CAF pour micro crèche 3 000€, état DETR renforcement voirie 2 246.71 €, caution logement 877 € ; amortissements étude 7 219.33 € ; intégration frais études 7 894 €.

Soit un total de recettes de 326 372.91 €

Et un report de l'exercice antérieur de 12 091.99 €

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, le Président de séance soumet le compte administratif 2017 de la commune à l'approbation du conseil.

Le compte administratif 2017 est adopté avec 11 voix pour, 1 abstention

- camping :

Résultat clôture de fonctionnement : 2 520.52€

Résultat de clôture investissement : 11 921.39 €

Résultat de clôture 2017 : 14 441.91 €

Total dépenses de fonctionnement : 11 461 €, total recettes de fonctionnement : 3 065.93 € et un report excédentaire de l'exercice antérieur de 10 915.59 €

Total dépenses d'investissement : 0 , total recettes d'investissement de 10 781.39 € et un report excédentaire de l'exercice antérieur de 1 140 €.

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, le Président de séance soumet le compte administratif 2017 du camping à l'approbation du conseil.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- eau assainissement :

Résultat clôture de fonctionnement : - 11 860.33 €

Résultat de clôture investissement : 120 380.24 €

Résultat de clôture 2017 : 108 519.91 €

Total dépenses de fonctionnement : 184 201.01 €, total recettes de fonctionnement : 132 424.83 € et un report excédentaire de l'exercice antérieur de 39 915.85€

Total dépense d'investissement : 15 158.24 €, total recettes d'investissement : 34 051.12 € et un report excédentaire de l'exercice antérieur de 101 487.36 €.

Une augmentation des tarifs de l'eau avait été décidée en avril 2017 car le budget voté avant élection avait été équilibré avec cette augmentation, cette recette supplémentaire ne concerne qu'une partie de l'année 2017.

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, le Président de séance soumet le compte administratif 2017 du budget eau assainissement à l'approbation du conseil.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- CCAS :

Résultat clôture de fonctionnement : 2 643.81 €

Résultat de clôture investissement : 1 912.04 €

Résultat de clôture 2017 : 4 555.85 €

Total dépenses de fonctionnement : 596.24, total recettes de fonctionnement : 1 075.50 € et un report excédentaire de l'exercice antérieur de 2 164.55 €

Investissement dépenses et recettes néant, report excédentaire de l'exercice antérieur de 1 912.04 €

➤comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion sont les comptes du trésor public, ils doivent être identiques aux comptes administratifs, le conseil municipal doit approuver l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs.

Le conseil municipal prend acte des comptes de gestion 2017 de la commune, du camping, du CCAS et eau assainissement et approuve l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2017.

➤ Affectation de résultats

Il s'agit de la reprise des résultats 2017 sur les budgets 2018 :

- Commune :

Investissement Recette 1068 : 211 957.58 €

Investissement Dépense 001 : 165 457.58 €

Fonctionnement Recette 002 : 32 145.65 €

- Camping :

Investissement Recette 001 : 11 921.39 €

Fonctionnement Recette 002 : 2 520.52 €

- Eau assainissement :

Investissement Recette 001 : 120 380.24 €

Fonctionnement dépense 002 : 11 860.33

- CCAS :

Investissement Recette 001 : 1 912.04 €

Fonctionnement Recette 002 : 2 643.81 €

Explication par Mme Oudot : toute commune doit compenser soit le déficit qu'elle a en investissement soit son besoin de financement en investissement par l'excédent de fonctionnement (résultat d'investissement diminué des restes à réaliser dépenses en investissement et augmenté des restes à réaliser recettes en investissement).

Le financement des investissements se fait par l'obtention de subventions, la capacité d'autofinancement ou le recours à l'emprunt.

L'affectation du résultat de fonctionnement à article 1068 traduit la capacité de la commune à autofinancer ses projets sans avoir recours nécessairement à un emprunt.

Par contre un résultat excédentaire d'investissement ne peut financer le fonctionnement.

➤ Avancement de grade adjoint administratif

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion, Mme Perrone Elsa peut prétendre en 2018 à un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de créer un deuxième poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Accord à l'unanimité

➤ Avenant convention pour la télétransmission des actes avec la Préfecture

Actuellement la commune transmet les actes soumis au contrôle de légalité par l'intermédiaire de l'opérateur OMNIKLES pour un coût de 178.80 € par an et a signé une convention avec la préfecture qui stipule le nom de l'opérateur, suite à l'établissement d'un certificat électronique Berger Levraut (certificat qui permet au maire de signer tous les actes avec la préfecture, tous les actes comptables avec la trésorerie...) il convient de prendre un avenant à la convention afin de modifier le nom de l'opérateur.

Dès que ce système sera validé, il conviendra de résilier le contrat avec OMNIKLES.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour l'avenant à la convention et la résiliation du contrat avec OMNIKLES

➤Création commission budget

Afin de préparer les prochains budgets 2018-2019-2020, le conseil municipal décide de créer une commission budget, suite à l'appel à candidature, le conseil municipal à l'unanimité nomme les membres ci-dessous à cette commission :

Alain Danguy, Chantal Maraux, Gaëlle Cellier, Nathalie Kowal-Bondy, Anne-Lise Humbert, Emmanuel Chevroton, Sarah Faivre.

➤Questions diverses

* Informations du maire :

- Etude SAUC : suite à la consultation une seule offre a été reçue donc la commission d'ouverture des plis a déclaré la consultation infructueuse.

Cela peut s'expliquer par le fait que la maîtrise d'œuvre n'a pas été associée à l'étude.

Une nouvelle consultation se fera pour l'étude et la maîtrise d'œuvre en intégrant le bâtiment de l'Île Simon.

S. Faivre explique que ce bâtiment sera bientôt mis en vente, plusieurs possibilités sont envisagées, notamment l'achat par l'Etablissement Public Foncier.

France Domaine a été sollicité pour connaître l'estimation de ce bâtiment.

- Boulangerie : S. Faivre et N. Kowal-Bondy ont rencontré le nouveau propriétaire, des travaux seront effectués à l'intérieur du magasin. Pendant ces travaux le repreneur sollicite la commune pour le prêt d'un local pour la vente.

- communauté de communes Loue Lison : le vote sur le nombre de représentants par commune à la CLECT sera débattu de nouveau demain, car lors du dernier conseil communautaire il y a eu 50 % de vote favorable alors qu'il en faut les 2/3.

- inondation : en termes d'organisation la commune a été réactive, de nombreux conseillers et agents ont répondu présents, et mêmes des habitants spontanément, bonne coordination avec la cellule de la préfecture, la gendarmerie et les pompiers durant la nuit du 22 au 23 janvier.

Seul regret un représentant du service des routes du Département est venu en mairie demander à qui il envoyait la facture pour le temps passé des agents durant ces 2 jours. Le conseil municipal valide que Mme le Maire envoie un courrier à la présidente du département déplorant de tel propos dans ces circonstances.

S. Faivre remercie les agents, les élus, les habitants pour leur présence auprès des commerçants et de la population.

Un retour d'expérience sera fait pour améliorer la communication interne et externe (pour éviter d'être parasité par les médias).

* Question de Jérôme Gigogne : quand est-il des travaux du portail de la gendarmerie ?

S. Faivre : les devis ont été reçus, en attente du retour de congé de Mr Jacquot pour lancer les travaux.